



## Commission des finances

Distr. générale  
29 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt-troisième session

Kingston, 7-18 août 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

**Examen des coûts des services de conférence  
et des nouvelles mesures d'économie envisageables**

## **Examen des coûts des services de conférence et des nouvelles mesures d'économie envisageables**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I Introduction**

1. Lors de la réunion qu'elle a tenue à la vingt-deuxième session, la Commission des finances s'est déclarée préoccupée par l'augmentation importante, ces dernières années, des dépenses liées aux services de conférence. Après discussions, le Secrétaire général et la Commission ont décidé de prendre les mesures ci-après pour dégager des économies dans ce domaine :

a) Le Secrétaire général organisera des consultations de haut niveau avec l'Organisation des Nations Unies pour définir les nouvelles modalités applicables aux services de conférence;

b) Les fournisseurs de services d'interprétation pour les réunions de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique seront choisis par voie d'appel d'offres à compter de 2017;

c) Le personnel d'appui de l'Organisation des Nations Unies à New York sera remplacé par du personnel recruté sur le plan national en Jamaïque à partir de 2017;

d) Le Secrétaire général étudiera la possibilité de limiter le nombre de langues interprétées durant les réunions de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique lorsque la composition de ces organes ne requiert pas une interprétation dans les six langues;

e) Le Secrétaire général présentera à la Commission en 2017 un rapport exhaustif sur les coûts liés aux services de conférence et les nouvelles mesures d'économie envisageables.

2. Le présent rapport fait suite à l'application de ces mesures.

---

<sup>1</sup> [ISBA/23/FC/L.1.](#)



## II. Évolution des coûts des services de conférence

3. Comme l'a demandé la Commission des finances, les coûts des services de conférence ont fait l'objet d'un examen approfondi portant sur les années 2014 à 2016. Ainsi que l'indique le tableau 1, le montant brut de toutes les dépenses liées aux services de conférence a augmenté de 200 000 dollars entre 2014 et 2015, mais a ensuite diminué en 2016. Les dépenses engagées en 2016 n'étaient guère plus élevées qu'en 2014. En outre, les dépenses correspondant à certains postes (frais d'impression et fournitures, transport local et frais divers liés aux services de conférence) ont sensiblement diminué à la suite de l'application des mesures d'économie déjà mises en œuvre par le Secrétariat

Tableau 1  
**Coûts des services de conférence, 2014-2016**

(En dollars des États-Unis)

<i>Coûts</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Frais d'impression et fournitures	3 709	4 939	893
Frais divers liés aux services de conférence	168 890	49 128	46 619
Voyages des fonctionnaires	296 762	359 513	353 467
Location du centre de conférences	64 567	67 916	70 199
Personnel temporaire pour les réunions	59 104	66 297	65 689
Location de matériel	11 263	9 974	9 272
Transport local	5 100	4 103	2 707
Services de réunion	559 720	749 678	691 897
Documentation	742 962	801 366	818 360
<b>Total</b>	<b>1 912 076</b>	<b>2 112 914</b>	<b>2 059 102</b>
Recettes provenant du traitement des demandes de contractants	(687 993)	(224 959)	(593 202)
<b>Total après déduction des frais de traitement des demandes de contractants</b>	<b>1 224 083</b>	<b>1 887 955</b>	<b>1 465 900</b>

4. Il ressort clairement du tableau 1 que les postes les plus onéreux du budget alloué aux services de conférence sont la documentation (traduction et reproduction des documents officiels), les services de réunion (services de conférence, y compris les services d'interprétation fournis par l'Organisation des Nations Unies) et les voyages des fonctionnaires (voyages des interprètes et du personnel d'appui en poste à New York). Par conséquent, le présent rapport accorde une importance particulière aux moyens de réduire les coûts afférents à la documentation, aux services d'interprétation et d'appui aux conférences.

5. De manière générale, ces coûts sont fonction du nombre de réunions tenues durant les sessions annuelles et du volume des documents à traduire. Les dépenses liées aux services d'interprétation et d'appui peuvent être chiffrées par avance avec une certaine précision. En revanche, les coûts afférents à la traduction, moins prévisibles, dépendent du nombre de documents soumis. Actuellement, l'ensemble des services de conférence est fourni par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Autorité internationale des fonds marins (résolution 52/27 de l'Assemblée générale). Cet accord présente de nombreux avantages, notamment la garantie de

qualité des services fournis, et le fait que les interprètes de l'Organisation connaissent bien les questions à l'examen. Par ailleurs, tous les documents officiels de l'Autorité sont archivés et mis en ligne pour toutes les délégations utilisant le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

### **III. Modalités applicables aux services de conférence fournis par l'Organisation des Nations Unies**

6. En janvier 2017, le secrétariat a organisé des consultations avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour analyser les coûts des services de conférence fournis à l'Autorité et recenser les domaines dans lesquels des économies pouvaient être dégagées. Grâce au passage de l'Organisation des Nations Unies à Umoja, progiciel de gestion intégré qui lui est spécialement adapté, les coûts afférents à la traduction peuvent être calculés avec plus de précision, ce qui devrait permettre de réaliser des économies modestes, en fonction du nombre de documents officiels traduits. Le secrétariat a également introduit des procédures de contrôle interne supplémentaires pour gérer la production des documents de manière plus efficace, réduire le gaspillage et limiter la longueur des documents et des rapports, tout en préservant leur qualité et leur intégrité. En outre, la traduction de rapports de contractants et d'autres documents qu'il n'est pas nécessaire de publier comme documents officiels a été externalisée localement, ce qui a également permis de dégager des économies.

7. Par ailleurs, à la suite de sa restructuration interne en janvier 2017, le secrétariat a effectué une évaluation détaillée des besoins concernant le personnel d'appui de l'Organisation des Nations Unies à New York. Ainsi, à partir de 2017, le nombre de ces fonctionnaires qui fournissent un appui lors des réunions passera de neuf à deux. Comme indiqué au tableau 2, cette mesure devrait permettre d'économiser un montant de 129 028 dollars.

8. Le secrétariat continue également de resserrer les dépenses liées au recrutement sur le plan local de personnel des services de conférence, notamment en diminuant leur nombre, en réduisant ou en supprimant le paiement d'heures supplémentaires et en externalisant certains services, tels que le transport et l'établissement de rapports de conférences. En 2016, le système PaperSmart a été mis en place à titre expérimental pour réduire les coûts afférents à la reproduction et à la diffusion jusqu'alors manuelles des documents. Comme le montre le tableau 1, ce système a permis de réduire d'environ 75 % les frais d'impression et le coût des fournitures, qui sont passés de 4 939 à 893 dollars. L'Autorité continuera d'utiliser le système PaperSmart en 2017, quand bien même il convient de noter que de nombreuses délégations insistent encore pour disposer de documents papier, alors que cette pratique n'a plus cours au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

9. Le tableau 2 indique le montant estimatif total des économies qui seront réalisées sur les dépenses de personnel d'appui à la session de 2017 par rapport à celle de 2016.

Tableau 2  
**Comparaison des dépenses de personnel d'appui aux conférences  
pour la vingt-deuxième session et des prévisions de dépenses  
pour la vingt-troisième session**

	<i>Vingt-deuxième session, juillet 2016 (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Vingt-troisième session, juillet-août 2017 (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Économies (dollars É.-U.)</i>
Personnel local	57 463	33	22 568	25	
Personnel d'appui de l'Organisation des Nations Unies	121 028	9	26 895	2	
<b>Total partiel</b>	<b>178 491</b>		<b>49 463</b>		<b>129 028</b>
Services de presse	30 182	8	56 000	5	
<b>Total</b>	<b>208 673</b>		<b>105 463</b>		<b>103 210</b>

#### IV. Coûts des services d'interprétation

10. Lors des réunions des organes de l'Autorité, des services d'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Autorité (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) sont assurés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Ces services sont fournis conformément à l'Accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Autorité internationale des fonds marins, sur la base du principe du recouvrement des coûts. Les coûts comprennent les salaires, les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance. Comme indiqué au tableau 3, les coûts des services d'interprétation fournis lors de deux réunions tenues en juillet 2016 et février 2017 s'élèvent à 702 757 dollars.

11. Si les réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances se déroulent également dans les six langues officielles, ces organes ont eu pour habitude de ne pas assurer de services d'interprétation dans une ou plusieurs langues chaque fois que ce n'était pas nécessaire, l'objectif étant de faire des économies. Toutefois, cette pratique n'est possible que lorsque le secrétariat sait à l'avance qu'une certaine langue n'est pas requise ou qu'un ou plusieurs membres ne seront pas présents. Dans leur composition actuelle, la Commission juridique et technique et la Commission des finances requièrent généralement des services d'interprétation dans six et cinq langues officielles, respectivement.

12. Pendant plusieurs années, jusqu'en 2011, les services d'interprétation des réunions de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique ont été externalisés auprès d'une entreprise cubaine qui offrait des prix compétitifs. Toutefois, à la dix-septième session, en 2011, des membres du Conseil se sont plaints des services d'interprétation fournis, qu'ils ont jugés de piètre qualité. Ainsi, il a été décidé de recourir à nouveau aux services d'interprétation de l'Organisation des Nations Unies.

13. Comme suite à une demande formulée par la Commission des finances, le secrétariat a lancé en mars 2017 un appel d'offres public international pour des services d'interprétation. Une seule soumission a été présentée par la société InterpreNet Ltd., qui a proposé de fournir des services d'interprétation à distance par l'intermédiaire d'une plateforme en nuage.

14. Selon cette offre, InterpreNet Ltd. aurait besoin d'un technicien sur place à Kingston pour connecter les flux vidéo et audio de haute qualité aux interprètes via Internet et une plateforme dédiée. Les interprètes se trouveraient à Chicago (États-Unis d'Amérique), dans des locaux dotés des matériels de pointe nécessaires pour fournir des services d'interprétation simultanée à distance. Le flux audio de haute qualité émis par les interprètes serait diffusé dans des transmetteurs audio utilisés par les participants dans la salle de conférence. La société affirme que les participants ne détecteraient aucun retard de transmission, la connexion Internet dédiée à haut débit garantissant un flux en temps quasi réel. Cette solution présenterait également l'avantage de permettre aux participants de suivre les débats où qu'ils soient dans le monde depuis leur smartphone ou leur ordinateur portable, pour autant qu'ils aient accès à Internet. La société fournirait par ailleurs tout le matériel nécessaire, à l'exception des deux connexions Internet dédiées à haut débit.

15. Le tableau 3 met en comparaison les coûts réels des services d'interprétation fournis lors de deux réunions tenues en juillet 2016 et février 2017 avec une estimation de ce qu'auraient coûté des services d'interprétation à distance. Il montre que les services d'interprétation à distance auraient permis d'économiser un montant de 338 462 dollars, soit environ la moitié du coût de services d'interprétation fournis par l'Organisation des Nations Unies. Les économies auraient été considérables, même si l'on ajoutait 5 à 15 % de dépenses imprévues, ainsi que le coût de la connexion Internet dédiée.

16. Afin d'aider la Commission des finances à formuler une recommandation sur cette question, le secrétariat et InterpreNet proposent d'organiser à la vingt-troisième session, à l'intention de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique, une démonstration de ces services d'interprétation à distance.

Tableau 3

**Comparaison des coûts des services d'interprétation fournis par l'Organisation des Nations Unies et des services d'interprétation à distance**

(En dollars des États-Unis)

<i>Réunions</i>	<i>Postes de dépenses</i>	<i>Coûts réels des services d'interprétation fournis par l'Organisation des Nations Unies</i>	<i>Coûts estimatifs des services d'interprétation à distance</i>	<i>Économies potentielles</i>
Juillet 2016	Voyages	188 188	14 700	
	Interprétation	256 254	191 700	
	Matériel et frais divers	–	22 720	
	Gestion de projets et assurance de la qualité	–	3 600	
	<b>Total partiel</b>	<b>444 712</b>	<b>232 720</b>	<b>211 992</b>
Février 2017	Voyages	89 579	9 800	
	Interprétation	168 466	106 500	
	Matériel et frais divers	–	12 075	
	Gestion de projets et assurance de la qualité	–	3 200	
	<b>Total partiel</b>	<b>258 045</b>	<b>131 575</b>	<b>126 470</b>
	<b>Total</b>	<b>702 757</b>	<b>364 295</b>	<b>338 462</b>

## V. Conclusion et recommandation

17. Les mesures prises à ce jour par le Secrétaire général, ainsi que les autres mesures énoncées dans le présent rapport, devraient permettre de réaliser des économies modestes dans certains domaines grâce à un contrôle plus strict des dépenses. Un contrôle budgétaire plus efficace et des prévisions plus précises des besoins devraient permettre d'éviter une augmentation importante des dépenses liées aux services de conférence. Le Secrétaire général remercie le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de sa coopération aux fins de l'amélioration de la transparence des coûts et des méthodes d'établissement du budget.

18. En ce qui concerne la traduction des documents officiels, il n'existe aucune alternative réaliste aux services de l'Organisation des Nations Unies qui ne transigerait sur la qualité et l'accessibilité de la documentation officielle de l'Autorité. Les coûts dépendront toujours du nombre et de la longueur variables des documents produits.

19. À moins que la Commission des finances ne souhaite proposer de solutions plus radicales, telles que la réduction du nombre de langues officielles, les services d'interprétation restent le seul poste de dépenses sur lequel des économies supplémentaires sont envisageables. Sur la base d'une démonstration en direct, la Commission des finances est invitée à étudier l'option qui a été mise en évidence dans le présent rapport.

20. On ne saurait raisonnablement envisager de nouvelles économies au titre des services d'appui sans transiger sur la qualité attendue par les délégations.

21. La Commission des finances est invitée à prendre note des mesures prises par le Secrétaire général pour limiter toute hausse imprévue du coût global des services de conférence.

---